



SAINT-DIDIER SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 18

Représentés : 3

Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre et à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire
Étaient présents : Renaud DUMAY - Benoit PEIGNÉ - Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET - Catherine GUTIERREZ - Christophe BOUQUIN-JAFFRE - Pierrette BROUZE - Florence DALLY-DELÉGLISE - Cédric BADIN - Fabrice RAPHANEL - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT - Claudette GUSELLA - Gilles LATTARD - Catherine TEDESCHI - Andrée CARRIER - Jérémy DEREMETZ - Théo COCHET
Étaient absents excusés : Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Renaud DUMAY) - Françoise DURAND (pouvoir à Catherine TEDESCHI) - Fabienne PIRON (pouvoir à Julien MONTEIL) - Arnaud BROYER - Johan PIOLLET
Secrétaire de séance : Claudette GUSELLA

N°2023.12.21.1 – Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme conformément aux articles L.153-36 à L.153-44 du Code de l'Urbanisme

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

MODIFIE le plan local d'urbanisme, conformément aux dispositions des articles L. 153-36 à L. 153-44 du code de l'urbanisme ;

ÉNONCE les objectifs poursuivis :

- Se mettre en cohérence avec la réglementation concernant les extensions, annexes des habitations en zone agricole et naturelle ;
- Identifier les changements de destination ;
- Mettre à jour la liste des emplacements réservés ;
- Revoir l'OAP Nord pour en améliorer le fonctionnement et tenir compte des opérations et secteurs déjà urbanisés ;
- Reprendre les règles d'implantation des constructions qui posent des difficultés en raison de reculs trop importants demandés ;
- Moderniser les règles sur l'aspect des constructions ;
- Envisager la mise en place de coefficient de pleine terre dans une logique de meilleure gestion des eaux pluviales ;
- Mettre à jour la liste des servitudes d'utilité publique en intégrant le nouveau PPRI et revoir le règlement en ce qui concerne les règles d'implantation le long des cours d'eau ;

Conformément à l'article L. 2131-1 au code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à :

- Sa transmission à Madame la Préfète,
- Son affichage en mairie pendant un mois.

N°2023.12.21.2 – Modalité d'encaissement des concessions du cimetière communal

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité**

PRÉCISE que le montant réservé au Centre de Communal d'Action Sociale de Saint-Didier-sur-Chalaronne (1/3 du montant des concessions) sera versé annuellement par la commune

PRÉCISE que les autres dispositions de la délibération n°2023.06.28.7 restent inchangés

N°2023.12.21.3 – Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZI N°32, située Lieudit « Les LONGLETS » - Rd 64, commune de SAINT DIDIER SUR CHALARONNE (01140), à la société VALOCÎME SAS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ACCEPTE le principe de changement de locataire

DECIDE de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **1^{er} août 2023**, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de **190 m²** environ sur la parcelle cadastrée **ZI N°32**

ACCEPTE le montant de l'indemnité de réservation de **1 800 €** (200 € versés à la signature + 8 x 200 €/an)

ACCEPTE une avance de loyer d'un montant de **9 000 €** (1 000 € versés à la signature + 8 x 1000 €/an), imputable à hauteur de 750 € par an et sur toute la durée de la convention (soit sur 12 ans)

ACCEPTE un loyer annuel de **10 000 € brut** (soit **9 250 € Net** de la reprise d'avance comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujéti) avec une indexation fixe annuelle + **0,5%**

AUTORISE Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire

N°2023.12.21.4 - Recrutement d'agents recenseurs pour le recensement 2024

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE le recrutement de 5 agents recenseurs,

FIXE la rémunération brute des agents recenseur de la manière suivante :

- 400 € pour un district entier
- 1, 30 € par logement recensé
- Forfait pour les frais de transport : 100 €
- Forfait d'investigation préalable : 200 €
- 30 € par séance de formation (2 séances obligatoires)

N°2023.12.21.5 – Listes des dimanches travaillés pour l'année 2024

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2024 à savoir 4 ouvertures dominicales aux dates suivantes :

- Dimanche 8 décembre 2024
- Dimanche 15 décembre 2024
- Dimanche 22 décembre 2024
- Dimanche 29 décembre 2024

PRÉCISE que les dates seront définies par un arrêté du Maire

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

N°2023.12.21.6 – Mise à disposition des salles communales aux associations lors des travaux de la Place du Cessez-le-Feu

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ACCORDE la gratuité sur la période des travaux de la place du Cessez-le-Feu aux associations utilisatrices de la Maison des sociétés à savoir :

- Danse Passion soit 60 Euros
- La Cantalaronne soit 21 Euros
- Yoga soit 12 Euros
- Club des Retraités soit 19.50 Euros

N°2023.12.21.7 – Modification du fonctionnement du Conseil Municipale des Jeunes

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

OUVRE le Conseil municipal des jeunes aux jeunes désidériens âgés de 9 à 13 ans résidant sur la commune. Un jeune désidérien scolarisé dans un établissement extérieur à la commune pourra ainsi candidater au Conseil municipal des jeunes

SUPPRIME la condition d'un binôme « Fille/Garçon » afin de proposer plus de souplesse au fonctionnement de cette instance

PRÉCISE que la commission Scolaire péri-extra-scolaire, jeunesse et sport se réservera le droit de refuser une candidature pour tout dossier incomplet.

PRÉCISE que les autres dispositions de la délibération n°2023.11.02.07 du 2 novembre 2007 demeurent inchangés

N°2023.12.21.8 – Projet de suppression de la régie des recettes Restaurant scolaire, Périscolaire, Accueils collectifs de mineurs (ACM)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de supprimer la Régie de recettes du Restaurant scolaire et Périscolaire

DÉCIDE de supprimer la Régie de recettes du de l'accueil collectif de mineurs (ACM)°

DIT que les suppressions de ces régies prendront effet dès le 1er janvier 2024,

DIT que le comptable du Trésor auprès de la commune sera chargé de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

N°2023.12.21.9 – Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant TTC
01/12/2023	CBI Diffusion	Guéreins	Plexi + montage	318,00
01/12/2023	CBI Diffusion	Guéreins	Tampons divers	327,85
07/12/2023	BLAIN ARNAUD	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Aménagement escalier 9 marches promenade piétonne St-Didier/Thoissey	1 188,00
11/12/2023	DELEGLISE SARL	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Feux piétons route de Bourg et route 933	2 058,00
11/12/2023	DUTOUR VOILERIE VILLEURBANNAISE	Villeurbanne	Suite à sinistre fourniture et pose d'une toile à l'Auberge d'Ajoie	864,00
13/12/2023	PUM	Mâcon	Tube	903,96
13/12/2023	DESAUTEL	Meyzieu	Remplacement et réparation extincteurs	2 019,54
15/12/2023	CBI Diffusion	Guéreins	Bande magnétique pour les services techniques	108,00
15/12/2023	ACRONIS	Chaneins	Formation CACES 4 pour Mr CORNIER Maxime et Mr TERRIER Fabrice	1 890,00
18/12/2023	CARTE BLANCHE	Villefranche	Cartes de vœux – enveloppes – impression	3 368,18

N°2023.12.21.10 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme délivrées

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des autorisations d'urbanisme délivrées par Monsieur le Maire ci-dessous :

a. Déclaration d'intention d'aliéner

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4120	DP 23 V0132	LA FERME ELISE ET FELICIE	ZM 152 - Installation de 2 serres froides type tunnel
4121	PC 23 V0036	SOCIETE ROBERT BAS	OB411 - Création d'un bâtiment industriel en extension des bâtiments existants
4122	PC 23 V0038	EARL DU BAS MIZERIAT	ZP 276 - Fermeture d'un hangar agricole existant avec création d'ouvertures et application d'un enduit
4123	PC 23 V0039	SCI MALLEPERTUS IMMOBILIER	OB 405 - Extension des bureaux au 2ème étage sans accueil du public
4124	DP 23 V0133	SAS GOYON	B 391 - Installation de 2 trackers solaires
4125	DP 23 V0134	GAUTIER Guillaume	ZY 227 - Réfection façade et clôture
4126	DP 23 V0135	THEVAL Sophie	AS 85 - Réfection de façade
4127	DP 23 V0136	RAUCH Jean-Philippe	ZW 143 - Réfection de toiture
4128	PC 23 V0040	MEUNIER Stéphanie	ZI 68 - Modification de l'aspect extérieur + Extension
4129	DP 23 V0137	COMPAGNAT Isabelle	AO 0049 - Changement de destination d'une pièce d'habitation en local commercial accueillant du public
4130	AT 23 V0005	COMPAGNAT Isabelle	AO 0049 - Changement de destination d'une pièce d'habitation en local commercial accueillant du public
4131	PC 23 V0041	EARL DU CHAMP DES VERNES	ZW 201 - Implantation de deux tunnels agricoles

b. Autorisation du Droit des Sols

Date	N° de DIA	PARCELLES	ADRESSE
27/11/2023	001 348 23 V0029	AP 062	Rue du Centre
07/12/2023	001 348 23 V0030	ZY 195	547, Chemin de Valenciennes
19/12/2023	001 348 23 V0031	AO 93	731, Rue de la Libération
19/12/2023	001 348 23 V0032	AO 788 AO 789	23 Rue du Champ Loup
21/12/2023	001 348 23 V0033	AO 516 AO 517	744 Rue de la Libération
21/12/2023	001 348 23 V0034	ZW 216	23, Rue des Hugnets

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 21 décembre 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Renaud DUMAY

Claudette GUSELLA